

Le SAGE de demain, affirmons ses potentialités pour réussir

Saint Mars la Brière – Jeudi 13 juin 2013



Programme

Ouverture du Forum

1. L'observatoire de suivi et d'évaluation du SAGE



2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite



3. Tables rondes



4. Restitution des tables rondes



Clôture du Forum



Buffet offert



Ouverture du 5^e Forum des élus

M. Claude DROUAUX, Maire de Saint Mars la Brière

M. Jean-Pierre GERONDEAU, Président de la CLE

M. Pierre TOUCHARD, Président de l'IIBS



1. L'observatoire de suivi et d'évaluation du SAGE



1. L'observatoire de suivi et d'évaluation du SAGE

1.1 - Pourquoi ?



- Suivre la mise en œuvre opérationnelle et réglementaire du SAGE



- Disposer d'un outil de pilotage du SAGE pour la Commission locale de l'eau



- Evaluer et apprécier les retombés du SAGE sur le territoire



- Disposer d'une connaissance suffisante et à jour sur les enjeux du bassin versant



- Nourrir le tableau de suivi du SDAGE Loire-Bretagne (indicateurs communs au SDAGE et aux SAGE)



1. L'observatoire de suivi et d'évaluation du SAGE

1.2 - Comment ?

- L'observatoire du bassin versant s'appuie sur :
 - Le site Web du SAGE : www.sagehuisne.org (rubrique **le bassin versant**)
 - Le tableau de bord de suivi annuel de la mise en œuvre du SAGE
 - Suivi de l'application du SAGE à travers ses objectifs
 - Recueil de connaissance générale sur le bassin versant (un ensemble d'indicateurs d'état, de pression et de réponse sur le territoire du SAGE)
 - Informations obtenues via les enquêtes menées auprès des acteurs locaux
 - Publié chaque année, le tableau de bord est accessible depuis le site Web du SAGE
 - Cartographique dynamique sur le site Web du SAGE (cartes thématiques, données disponibles auprès de l'IIBS)



1. L'observatoire de suivi et d'évaluation du SAGE


1.2 - Comment ?

- La cellule d'animation de la CLE mobilise un ensemble d'acteurs et d'outils afin :
 - D'assurer le suivi du SAGE
 - Maintenir une connaissance suffisante de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques



1. L'observatoire de suivi et d'évaluation du SAGE

1.3 – Quelques exemples

 Un bilan annuel des réalisations liées à la gestion durable de la ressource en eau sur le bassin versant et de suivi de la qualité des eaux



- Le suivi de la [réduction de l'usage des pesticides](#)



- Le suivi de la préservation et la gestion des [zones humides](#) : La CLE a réalisé un guide pour le diagnostic environnemental des zones humides, des cours d'eau et des haies (méthodologie et outils peuvent être mobilisés dans le cadre des inventaires)



- Le suivi des actions de réduction du [risque d'inondations](#)

- Le suivi du pilotage et de la coordination du SAGE : contrats de mise en œuvre, avis de la CLE, actions d'information et de sensibilisation, etc.

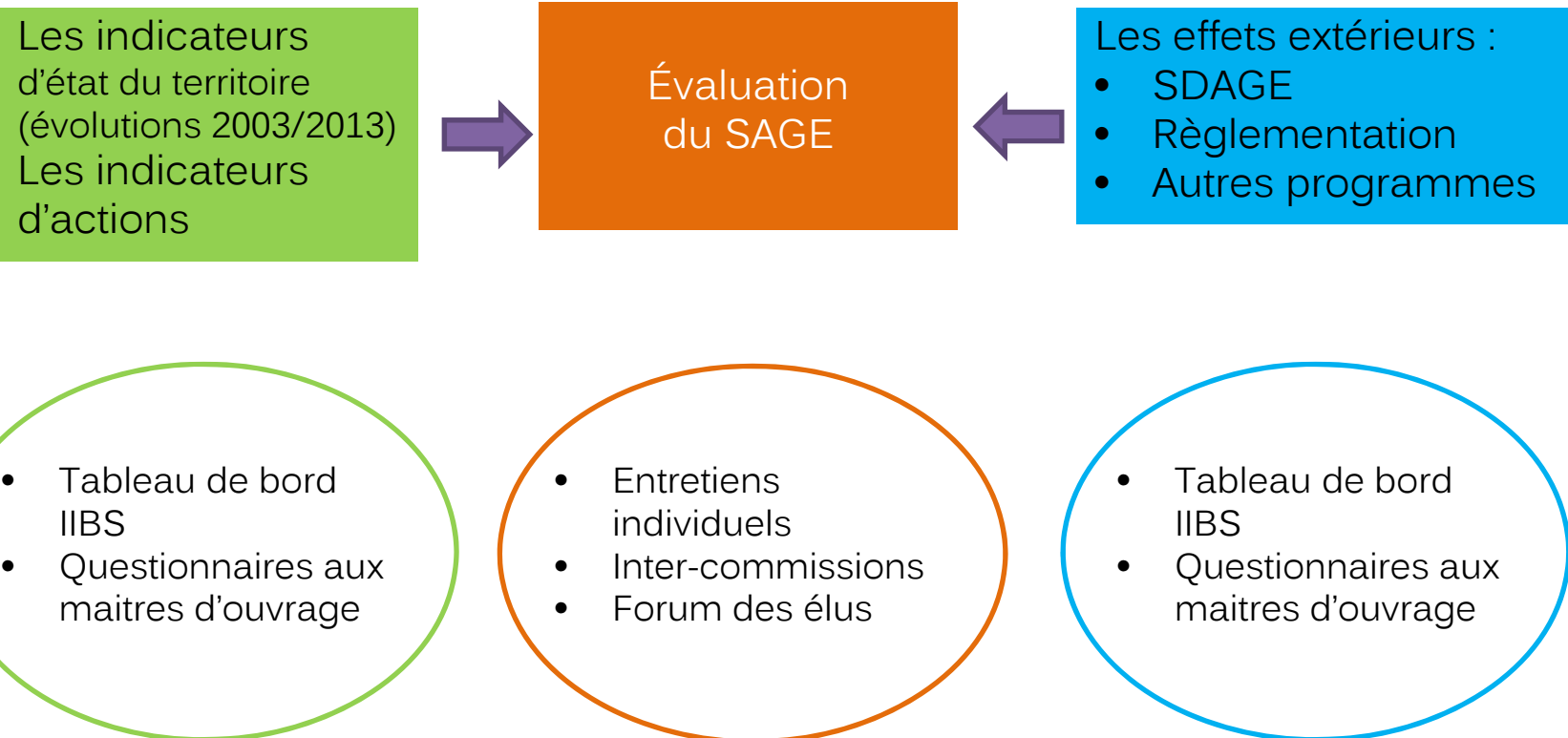
2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite



2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite

Un croisement entre approches descriptive et qualitative

Par objectifs du SAGE



2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite

2.1 – Le SAGE

- Un document qui a permis de fixer un cap et un cadre commun : le volet « planification » assigné aux Sage semble reconnu
- Appréciation du caractère « égalitaire » des règles
- Un processus constructif pour les acteurs du Sage et les autres, pas de rejet (notamment des règles)

2.2 – Les sujets repérés

- Des sujets très identifiés au Sage du bassin de l'Huisne : les zones humides, les plans d'eau
- Des sujets repérés autour de la qualité des eaux : les phytosanitaires
- ... mais qui peuvent pour certains acteurs avoir occultés d'autres usages

2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite

2.3 – Les plus values du SAGE pour le territoire et les acteurs

- Une meilleure appréhension des milieux aquatiques, de la ressource en eau de manière générale et de la transversalité des enjeux : donne du sens aux actions
- Un « coup de pouce » à la prise de conscience et un accélérateur/facilitateur d'actions : contrat territoriaux milieux aquatiques (dont un partenariat Sarthe/Eure-et-Loir), PPRi, 1^{ère} action portée par une AAPPMA en Sarthe par exemple
- Un appui, une aide à la sensibilisation et à l'explication : réduction de l'utilisation des phytosanitaires pour les collectivités et les particuliers, les non destruction des zones humides
- Un garde fou pour certains projets, à la fois pour la Police de l'eau et pour les élus ; le travail de communication et de sensibilisation porte ses fruits quant à l'anticipation des contraintes

2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite

2.4 – La Commission locale de l'eau

- Un rôle d'animation des acteurs, un lieu de concertation apprécié
- Une instance reconnue et légitime grâce :
 - A l'écoute et au dialogue entre les acteurs
 - Aux avis émis, notamment dans le cadre de dossiers "loi sur l'eau" (IOTA)
- Une instance perçue comme garante du cadre commun, qui semble de plus en plus mobilisée pour cela
 - Consultation de projets hors "cadre réglementaire" (projet de lutte contre les inondations du quartier Crétois, extension de carrières)
 - Invitation pour siéger dans des comités de pilotage pour l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, SCoT)
- De nombreuses actions de sensibilisation et de communication qui infusent le territoire

2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite

2.4 – Les manques et les dysfonctionnements aujourd'hui

- La remise en question de certains contenus du Sage en parallèle du Sdage (rejets d'assainissement, protection des zones humides, restriction des plans d'eau) : nécessitera des ajustements et des précisions
- Une meilleure reconnaissance de l'importance du Sage dans le développement du territoire : nécessitera de bien mesurer l'incidence des règles et de les assumer au sein de la CLE
- L'articulation et la compréhension des liens entre le Sage et les documents d'urbanisme (effet récent dû à la mise en révision de certains documents)
- L'articulation entre le Sage et certains opérateurs locaux
- Une prise de conscience des limites des compétences de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe : elle n'est pas maître d'ouvrage de travaux

2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite

2.4 – Les manques et les dysfonctionnements aujourd'hui

- Des problèmes d'identification et de mobilisation des maîtrises d'ouvrage :
 - En Eure-et-Loir : pas de MOA pour les milieux aquatiques, projet d'activation des communautés de communes pas abouti
 - Dans l'Orne : des initiatives par les CdC et le Parc, un syndicat de rivière, mais pas d'approche globale
 - Dans la Sarthe : des CdC peu voire pas mobilisées (compétences), en revanche, des syndicats de rivières présents, mais une grande confusion et un manque de lisibilité ; du coup, pas d'harmonisation des messages, et face au brouillage, le risque sur certains secteurs est de ne retenir que les sujets qui fâchent (levées transversales, continuité écologique)

2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite

2.5 – Les sujets de demain

- La gestion quantitative de la ressource en eau (prélèvements)
 - Souterraine pour l'eau potable et les usages économiques (agriculture, industrie)
 - Superficielle pour l'eau potable en lien avec les nappes (pérennité des prises d'eau du Mans et de La Ferté-Bernard) et concernant les inondations dans la perspective du dérèglement climatique
- La continuité écologique
 - Sujet pouvant devenir très sensible
 - La CLE comme instance de concertation est un levier important
- Les inondations
 - Décliner la directive inondations
 - Passer à l'acte concernant les zones d'expansion et de sur-inondations, dans une approche globale de territoire et des politiques publiques (SCoT, énergie, transports, ...)
- L'érosion
 - Peut devenir un sujet transversal rassemblant tous les acteurs
 - Nécessitera de redéfinir le projet de territoire

2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite

2.6 – Les leviers, les pistes de travail pour demain

- Mieux travailler ensemble
 - Entre élus et techniciens, et sensibiliser les bureaux d'études
 - Autour de sujets transversaux
 - En associant tous les usages, quelle que soit l'entrée du projet ou de l'action
 - Privilégier les contrats multi-thématiques à la place des CTMA
- Mieux impliquer les collectivités (communes et CdC)
 - Identifier des élus « référents Sage »
 - Mobilisation des directeurs généraux de services et/ou services techniques
 - Compléter les appels à projet en allant au devant des maitres d'ouvrage en expliquant « qui peut faire quoi » ; enjeu d'autant plus fort dans la perspective des PLUi
 - Valoriser les actions concrètes, y compris les petites, et développer le partage des réalisations de terrain
- Redéfinir les syndicats de rivière
 - Tendre vers un minimum de syndicats de bassin sur le territoire du Sage
 - Profiter des syndicats existants pour redéfinir les périmètres d'intervention et optimiser les compétences

2. Bilan à mi-parcours du SAGE : perceptions et propositions pour la suite

2.6 – Les leviers, les pistes de travail pour demain

- Adapter certains fonctionnements de la CLE
 - Redéfinir les commissions de la CLE : abandonner les commissions thématiques (pertinentes en phase élaboration du Sage), conserver l'inter-commission et travailler sur le mode "groupe de travail/de projet"
 - Tout en reconnaissant l'intérêt des forum d'élus, réactiver l'information auprès des élus, fin 2014, par secteurs géographiques
 - Tisser des réseaux avec d'autres acteurs du développement du territoire (Conseil de développement de Pays par exemple, avec l'intérêt de capter les acteurs économiques)
 - Valoriser et mieux exploiter la base de données gérée par la cellule d'animation
 - Être collecteur des données produites sur le bassin versant (après des études réalisées sur le bassin versant)
 - Être fournisseur de données pour les collectivités et les services partenaires

3. Tables rondes

Table ronde n°1 : salle plénière

Table ronde n°2 : salle de réunion n°1

Table ronde n°3 : salle de réunion n°2





4. Restitution des 3 tables rondes



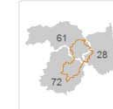
Clôture du 5^e Forum des élus

Opérations de réduction de la pollution phyto-sanitaire

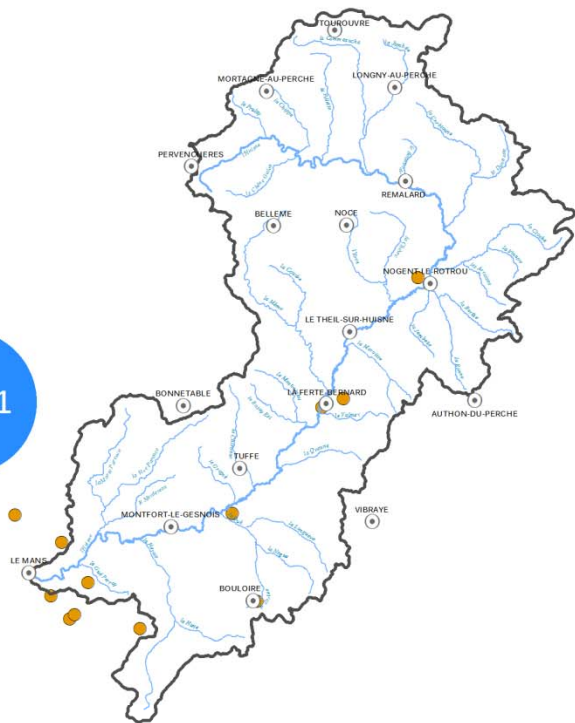
Magasin engagés dans la charte "Jardiner au naturel"

Réduction de l'usage des pesticide par les collectivités

Arrêté préfectoraux de réduction de l'usage des pesticides



1



● Magasin signataire



Communes engagées

- ▨ Suppression de l'usage des pesticides (zéro phyto)
- Réduction de l'usage des pesticides

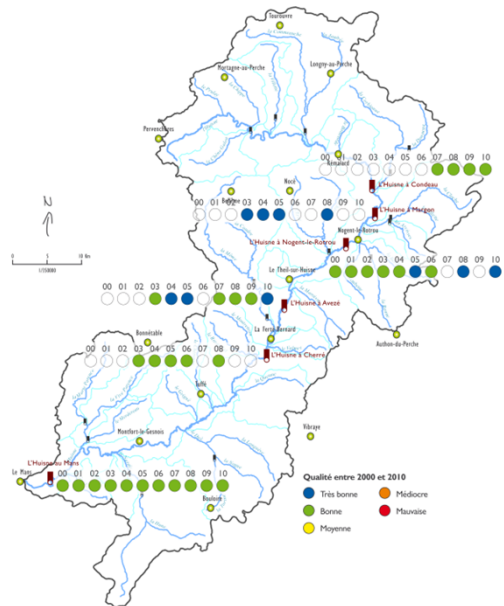


Commune concernée par un arrêté

- Arrêté préfectoral du 28/07/2011
- Arrêté préfectoral n°10-5393 du 12/10/2010
- Aucun arrêté préfectoral projeté

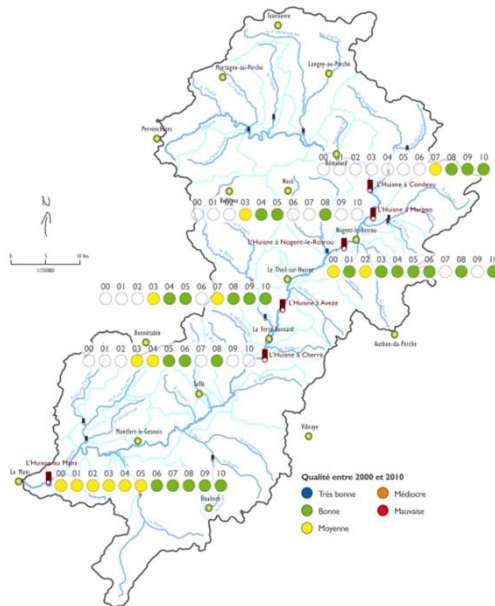


Qualité physico-chimique des eaux superficielles
Prolifération végétale



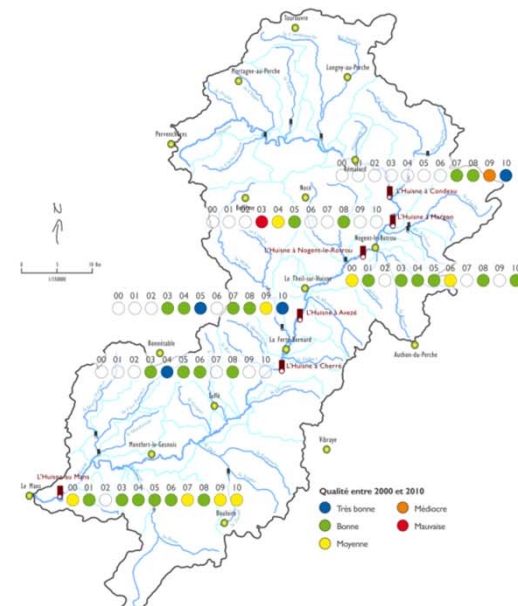
Source(s) : BRB 2010 - Agence de l'eau Loire-Bretagne 2009 - CS 41, 28, 12
 & Sae 2008b, 02/2011. Copie et reproduction interdites 07 428 80 4200 2009 - CS 41, 28, 12
 www.sage.uisine.org

Qualité physico-chimique des eaux superficielles
Phosphores



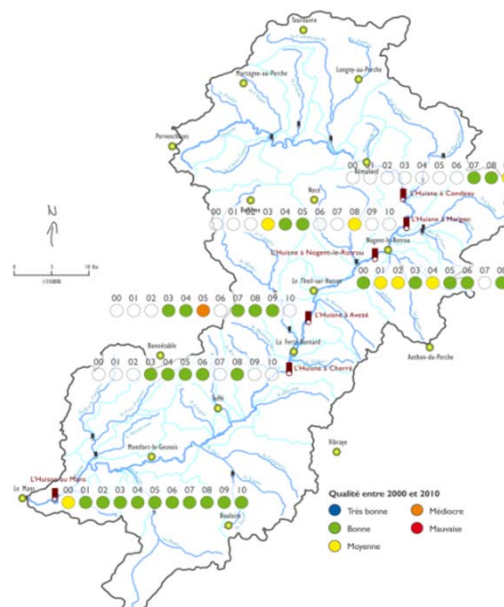
Source(s) : BRB 2010 - Agence de l'eau Loire-Bretagne 2009 - CS 41, 28, 12
 & Sae 2008b, 02/2011. Copie et reproduction interdites 07 428 80 4200 2009 - CS 41, 28, 12
 www.sage.uisine.org

Qualité physico-chimique des eaux superficielles
Matières oxydables



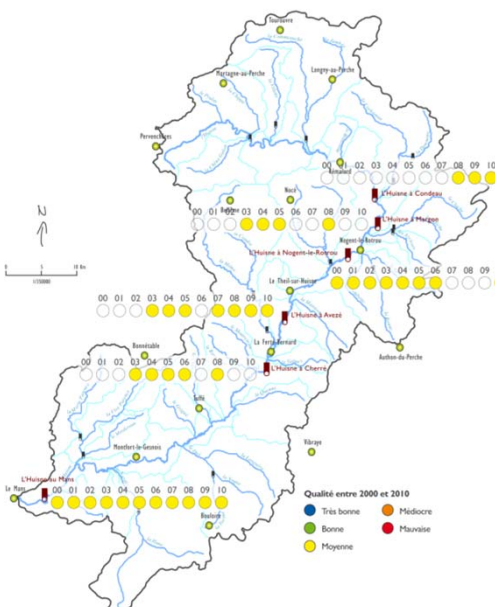
Source(s) : BRB 2010 - Agence de l'eau Loire-Bretagne 2009 - CS 41, 28, 12
 & Sae 2008b, 02/2011. Copie et reproduction interdites 07 428 80 4200 2009 - CS 41, 28, 12
 www.sage.uisine.org

Qualité physico-chimique des eaux superficielles
Matières azotées



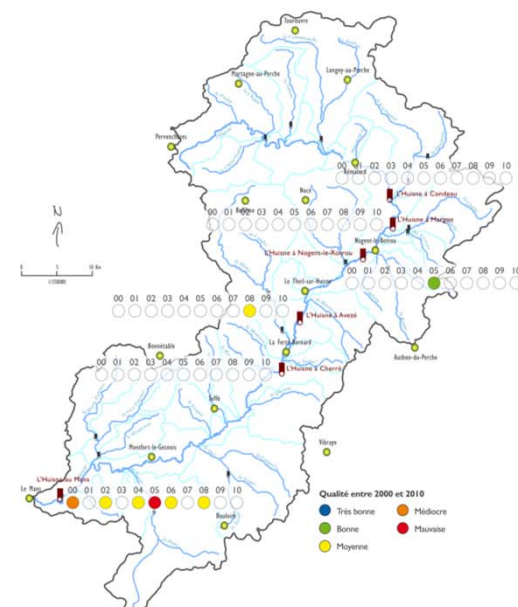
Source(s) : BRB 2010 - Agence de l'eau Loire-Bretagne 2009 - CS 41, 28, 12
 & Sae 2008b, 02/2011. Copie et reproduction interdites 07 428 80 4200 2009 - CS 41, 28, 12
 www.sage.uisine.org

Qualité physico-chimique des eaux superficielles
Nitrates



Source(s) : BRB 2010 - Agence de l'eau Loire-Bretagne 2009 - CS 41, 28, 12
 & Sae 2008b, 02/2011. Copie et reproduction interdites 07 428 80 4200 2009 - CS 41, 28, 12
 www.sage.uisine.org

Qualité physico-chimique des eaux superficielles
Pesticides



Source(s) : BRB 2010 - Agence de l'eau Loire-Bretagne 2009 - CS 41, 28, 12
 & Sae 2008b, 02/2011. Copie et reproduction interdites 07 428 80 4200 2009 - CS 41, 28, 12
 www.sage.uisine.org

Références au SAGE	
Objectif(s) visé(s) : Suivi de l'objectif stratégique : atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques en 2015	
Disposition(s) du PAGD :	Article(s) du règlement : 1 ; 2 ; 3
Fiches action(s) : 101	Indicateur(s) : Suivi de la qualité physico-chimique / Suivi de la qualité biologique (IndT 1 ; 2 ; 3)

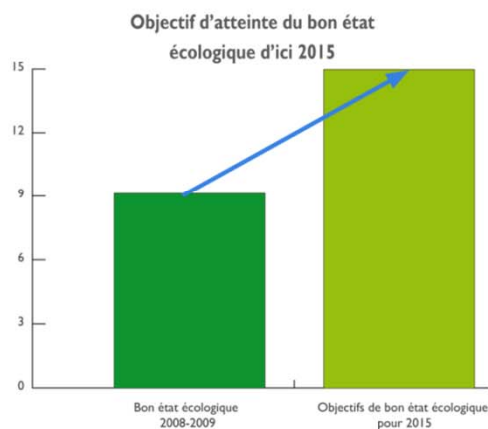
Synthèse de l'évaluation de l'état écologique des masses d'eau entre 2008 et 2010 (données de 2008-2010)

Délai d'atteinte du bon état écologique	Nombre de masses d'eau concernées	Nombre de masses d'eau en bon état en 2009	Nombre de masses d'eau en bon état en 2010
2015	15	8	9
2021	4	0	0
2027	12	1	3
Totaux	31	9	12

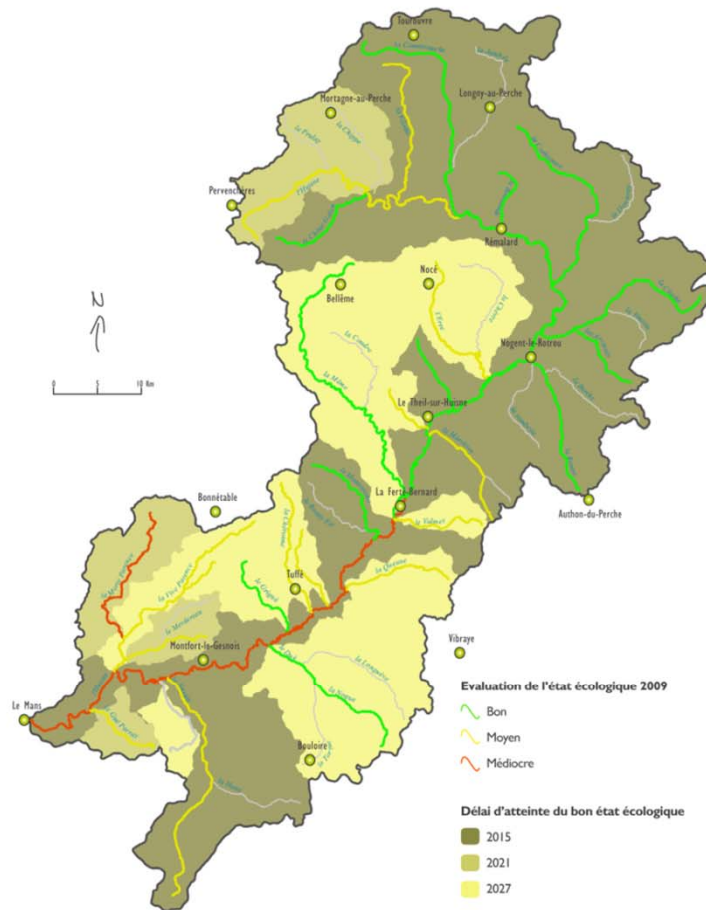
Source: Agence de l'eau Loire-Bretagne 2012

Concernant l'évaluation de l'état écologique des masses d'eau en 2009 (données de 2008 et 2009), seules deux masses d'eau présentent un état médiocre : l'Huisne depuis La Ferté-Bernard jusqu'à sa confluence avec la Sarthe et la Morte Parente et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Vive Parente. Cette seconde masses d'eau est en objectif de bon état pour un délai allant jusqu'à 2021.

Pour le délai de bon état écologique pour 2015, 8 masses d'eau sont déjà en bon état écologique parmi les 15 masses d'eau concernées. 7 masses d'eau devraient donc être en bon état écologique d'ici 2015 pour atteindre les objectifs de la DCE.



Objectifs de bon état écologique des masses d'eau superficielle et évaluation de l'état écologique pour 2010 (données 2009-2010)

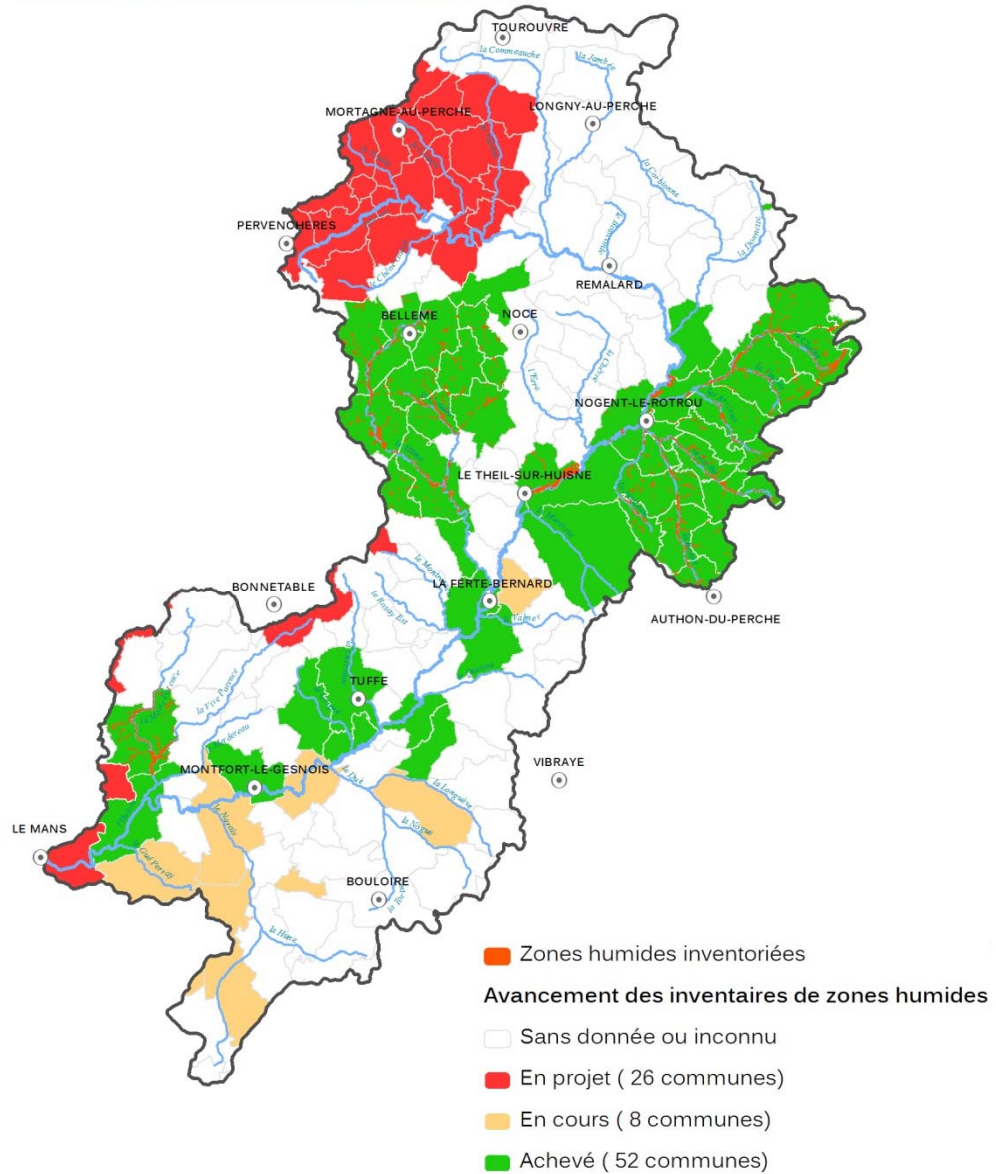


Sources : IRS 2012 - Agence de l'eau Loire-Bretagne 2012 (données 2009-2010)
A. Szwajkowski - 10/2012. Copie et reproduction interdites © IGN BD CARTE 2008 © IGN BD CarthAge Loire-Bretagne 2010
W:\SAGE\Carte_huisne\108_2012

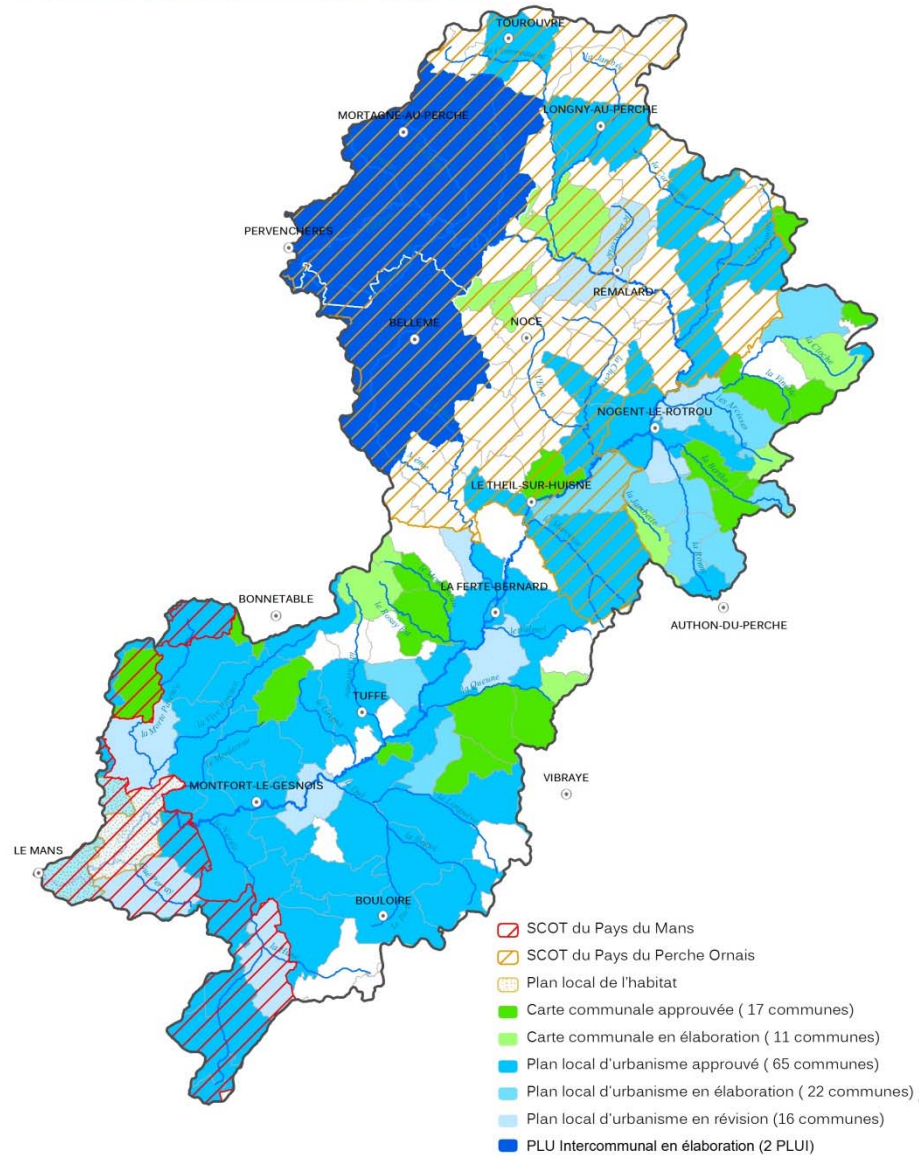
www.sage.huisne.org

Tableau de bord 2011 de suivi et d'évaluation du SAGE • Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe • 2012

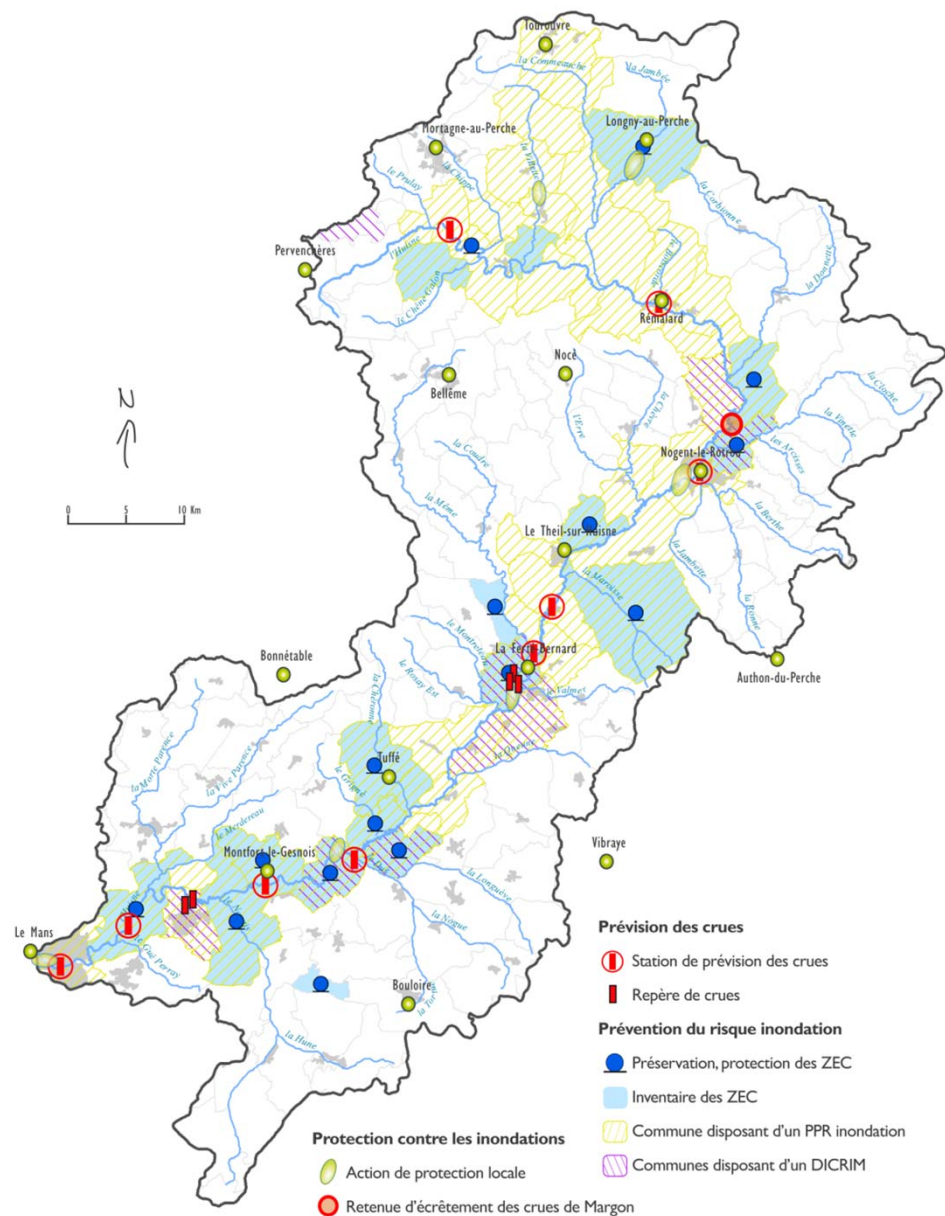
Avancement des inventaire des zones humides



Avancement des documents d'urbanisme



Actions de prévision, de prévention et de protection contre le risque inondation





SAGE du bassin de
l'Huisne

SAGE du bassin versant de l'Huisne / Commission locale de l'eau

27 boulevard de Strasbourg / BP 268 / 61008 ALENÇON CEDEX

Tél. 02 33 82 22 72 / Fax. 02 33 82 22 73 / infos@sagehuisne.org

www.sagehuisne.org

